

COMMUNE DE FLEURIE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N°26-51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15 Quorum : oui

L'an deux mille vingt-six, le vingt huit juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 21 juillet 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, MAITRE Patrice, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, MANISSIER Maxime, DESGOUTTES Johann, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Secrétaire de séance : Evelyne VERNIAU

OBJET : Admission en non valeurs créances éteintes - Budget Principal de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Villefranche sur Saône a transmis à la Commune, une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 1530.80 €.

Il précise que les créances en non-valeur correspondent aux titres émis par la collectivité dont le recouvrement n'a pu être abouti par le comptable public.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsque ce dernier malgré toutes les diligences qu'il a effectuées n'a pas pu obtenir le recouvrement.

Il s'agit d'une liste de recettes datant de 2024 à 2025 émis à l'encontre d'une société en liquidation judiciaire et pour laquelle il est constaté une clôture pour insuffisance d'actif.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur n'empêche pas un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;
- **INSCRIT** le montant de 1 530.80 € correspondant aux admissions en non-valeur à l'article 6542 du Budget Primitif 2026
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

